

Légation de Suisse
en France

M. le Chef du Département
17. VIII
2
1.20.8.
dodis.ch/8987

Paris, le 28 juillet 1954.

B.31.27.50 (h) - S/dv
ad s.B.31.11.F.2.- FS

Très confidentiel

Monsieur le Conseiller fédéral,

J'allais dicter hier après-midi un rapport sur un entretien avec le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, M. Guérin de Beaumont, quand me sont parvenues, malheureusement une heure trop tard, vos instructions relatives à une démarche à entreprendre au Quai dans l'affaire des permis de travail.

Le gouvernement Mendès-France ayant obtenu une forte majorité, j'avais en effet tenu à rendre visite à M. Guérin de Beaumont, qui pour le moment reçoit les chefs de poste étrangers à la place du président du conseil. Comme je me l'étais proposé, j'ai entretenu M. Guérin de Beaumont des deux questions franco-suisse qui nous préoccupent actuellement le plus, celles de la Légion étrangère et des permis de travail. A défaut d'instructions de votre part, je me suis borné à dire que l'application pratique de nos arrangements de 1946 par la France nous semblait très restrictive et qu'elle nous amènerait dans un proche avenir à revenir sur la question. Je n'ai pas mentionné d'un mot M. Rosier.

Mon interlocuteur a pris des notes sur mon intervention, en se réservant d'en parler à M. le ministre Serres. Même si, à défaut de vos instructions, je n'ai pas mis dans ma conversation l'accent sur l'idée de la décentralisation et de la notification aux préfetures des dispositions de nos arrangements de 1946, je pense que par mon intervention le nécessaire a été fait pour remettre au Quai la question sur le métier et il me semblerait exagéré de revenir encore une fois avant mon départ sur le problème auprès de M. Parodi par exemple ou auprès de M. le ministre Serres. Ma démarche a correspondu à votre intention telle qu'elle est exposée dans le dernier alinéa de votre lettre.

Au Département Politique fédéral,

B e r n e .



Vous me demandez si à mon avis la poursuite des négociations par M. Rothmund selon sa conception risquait de compromettre définitivement tous nos efforts tendant à améliorer les conditions de travail de nos compatriotes en France. Ma lettre du 6 juillet peut être considérée comme une réponse, car si j'avais été optimiste sur le développement de l'"opération Rothmund", je n'aurais pas été amené à vous demander des instructions. Je pense qu'il est superflu et trop tard de vous exposer aujourd'hui ma manière de voir sur le problème, qui d'ailleurs est connue de M. le Ministre Zehnder, même si je n'ai jamais été amené à vous l'exposer par écrit. M. Rothmund m'a à plusieurs reprises, non pas demandé mon avis, mais plus ou moins sollicité mon accord sur la manière dont il entendait procéder. Avec tout le ménagement dû à son état de santé, j'ai à plusieurs reprises essayé de lui faire comprendre que je ne pensais pas que ces conversations étaient susceptibles d'aboutir et notamment que je ne partageais pas son appréciation sur certaines personnalités françaises qui se trouvaient dans le circuit de cette affaire. Je n'ignore pas que mon attitude m'a valu de la part de M. Rothmund des appréciations très peu flatteuses sur mes qualifications professionnelles, ce dont je ne peux que me féliciter, eu égard au développement que prend ce problème.

Au début, j'ai pensé que c'était une vaine tentative de vouloir amadouer les Français par des concessions suisses extrêmement larges, que nos interlocuteurs considéraient comme une juste réparation des torts qu'ils auraient subis à Genève et dont je ne suis encore aujourd'hui pas persuadé qu'ils étaient aussi graves que M. Rothmund a bien voulu le dire. En revanche, j'ai estimé que ses tentatives tendant à obtenir une décentralisation du traitement des cas de nos ressortissants valaient la peine d'être essayées, même si, en considération des tendances centralistes et dirigistes de l'administration française, les chances d'obtenir gain de cause restaient minimes. D'ailleurs, nous étions engagés dans cette voie et il me semblait difficile de nous arrêter à mi-chemin avant d'avoir exploré toutes les possibilités. Mais le cas Rosier est et reste le principal obstacle à tout arrangement, et tant que M. Rosier exercera les fonctions de directeur de la main-d'oeuvre étrangère au Ministère du Travail, je ne vois pas comment nous sortirons de l'impasse. Tous les recoupements de la Légation indiquent qu'il a conçu une haine féroce contre M. Rothmund et, partant, contre la Suisse. Nécessairement, le traitement de nos ressortissants désireux d'obtenir un permis de travail en subit la malheureuse influence.

- 3 -

Pour ma part, j'estime qu'il appartient à M. Rothmund de poursuivre les négociations selon sa conception et que la Légation devrait se borner, jusqu'à nouvel avis, à des démarches d'ordre général comme je l'ai fait hier auprès de M. Guérin de Beaumont et d'aider notre négociateur dans sa tâche dans la mesure du possible, tout en lui laissant le soin d'exposer lui-même ses vues aux représentants compétents du gouvernement et de l'administration français.

D'ailleurs, M. Rothmund n'est plus revenu sur cette affaire dans ses dernières lettres, et je pense qu'il sera opportun qu'après les vacances il recherche à nouveau les contacts avec le ministre actuel du Travail, M. Claudius-Petit, qui, je dois le répéter, est un ami de M. Rosier qu'il tutoie.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de Suisse :

Sarkis